



Hauteur de construction non respectée

Par **semo44**, le **27/08/2010** à **12:13**

Bonjour,

Mon voisin faire construire actuellement une surélévation sur sa maison.

Nous avons de notre côté récupéré les plans et permis de construire validés par la mairie. La hauteur au sol validée est de 11mètres, hors le géomètre constate entre 30 et 50cm de plus.

De plus l'affichage du permis de construire n'a jamais fait apparaitre la hauteur de construction et a été retiré du chantier (debut de chantier mi-avril 2010).

Nous n'avons pas fait de réclamation dans le délai des 2 mois qui suivent cet affichage par méconnaissance de la hauteur de la construction.

Enfin, le système de récupération d'eau de pluie est construit en acier et non en bois comme préciser sur les plans

Quel est notre recours à ce stade du chantier (le toit et fenêtres sont posés) ?

Merci de votre réponse et/ou conseils

Sinceres salutations